



UNEP/CHW.13/INF/3*

UNEP/FAO/RC/COP.8/INF/3*

UNEP/POPS/COP.8/INF/3*



**Convention de Bâle sur le contrôle des
mouvements transfrontières de déchets
dangereux et de leur élimination**

Distr. : générale
20 décembre 2016

Français
Original : anglais



**Convention de Rotterdam sur la
procédure de consentement préalable en
connaissance de cause applicable à
certains produits chimiques et pesticides
dangereux qui font l'objet d'un commerce
international**



**Convention de Stockholm sur les
polluants organiques persistants**

Conférence des Parties à la
Convention de Bâle sur le contrôle
des mouvements transfrontières
de déchets dangereux et de leur
élimination
Treizième réunion
Genève, 24 avril–5 mai 2017

Conférence des Parties à la
Convention de Rotterdam sur la
procédure de consentement
préalable en connaissance de cause
applicable à certains produits
chimiques et pesticides dangereux
qui font l'objet d'un commerce
international
Huitième réunion
Genève, 24 avril–5 mai 2017

Conférence des Parties à la
Convention de Stockholm sur les
polluants organiques persistants
Huitième réunion
Genève, 24 avril–5 mai 2017

**Organisation du segment de haut niveau des réunions de 2017
des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de
Rotterdam et de Stockholm**

Note du Secrétariat

I. Introduction

A. Mandat

1. Par les décisions BC-12/23, RC-7/13 et SC-7/31, les conférences des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ont décidé, entre autres, de convoquer leurs prochaines réunions l'une après l'autre à Genève du 24 avril au

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 3 mars 2017.

5 mai 2017 et que les réunions inclurait un segment de haut niveau qui sera limité à une durée maximale d'un jour.

B. Processus

2. Lors de leur réunion conjointe tenue les 3 et 4 novembre 2016, les bureaux des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont convenu de l'organisation du segment de haut niveau des réunions de 2017 des conférences des Parties, comme indiqué dans les paragraphes ci-dessous.

C. Objectifs

3. Les objectifs du segment de haut niveau sont les suivants :

- a) Fixer les orientations générales et donner une impulsion politique pour un engagement renouvelé envers l'application des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ;
- b) Accroître la sensibilisation des responsables politiques à l'application des conventions et recueillir le soutien nécessaire à celle-ci ;
- c) Offrir aux ministres et autres participants de haut niveau une tribune interactive et dynamique où ils pourront échanger leurs expériences, les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

II. Programme

4. Le segment de haut niveau se déroulera au Centre international de Conférences de Genève (CICG) et au Centre de conférences voisin de Varembe le jeudi 4 mai de 15h00 à 18h00 et le vendredi 5 mai de 10h00 à 13h00. En outre, un dîner ministériel aura lieu le 4 mai au soir.

5. Le Secrétariat donnera un court briefing préalable aux participants au segment de haut niveau. Le briefing aura lieu au CICG à une date et heure qui seront annoncées durant les réunions de 2017. Les documents pertinents seront envoyés aux ministres, vice-ministres et ambassadeurs participants et seront mis à disposition sur la page Web des réunions : <http://www.brsmeas.org/2017COPs>.

A. Jeudi 4 mai 2017 : session de l'après-midi

1. Ouverture du segment de haut niveau (de 15h00 à 15h45) (séance plénière, CICG)

6. Des allocutions d'ouverture seront prononcées par les représentants du pays d'accueil et d'autres dignitaires. Le thème et les sous-thèmes du segment de haut niveau seront ensuite présentés brièvement par un conférencier invité dans le but de stimuler le débat lors des tables rondes ministérielles qui suivront.

2. Photo ministérielle (15h50) (CICG)

7. Une photo de groupe des ministres, vice-ministres et ambassadeurs sera prise.

3. Tables rondes ministérielles (de 16h00 à 18h00) (Centre de conférences de Varembe)

8. Les tables rondes des ministres, vice-ministres et ambassadeurs seront centrées sur le thème et les sous-thèmes du segment de haut niveau. Des questions directrices visant à faciliter le débat se trouvent à la section III de la présente note. Les tables rondes sont censées encourager un échange franc de vues et d'expériences entre les participants et ne donneront pas lieu à des négociations, ni à des prises de décisions sur quelque point que ce soit des ordres du jour des réunions de 2017.

9. Plusieurs tables rondes, faisant intervenir chacune 10 ministres environ, se dérouleront simultanément et seront organisées en fonction des préférences linguistiques car aucun service d'interprétation ne sera assuré. En outre, un ou plusieurs représentants du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales pourront participer aux tables rondes. Un modérateur guidera chaque débat et des membres du personnel du Secrétariat seront présents pour en faciliter le déroulement. Les preneurs de notes saisiront les messages clés issus des débats, qui seront résumés et présentés en session plénière le lendemain matin, vendredi 5 mai.

B. Dîner ministériel (19h30) (lieu à confirmer)

10. Le gouvernement suisse a aimablement organisé un dîner ministériel le jeudi 4 mai au soir. Les invitations au dîner seront distribuées durant les réunions.

C. Vendredi 5 mai 2017 : session du matin

Présentation des messages clés issus des tables rondes ministérielles (de 10h00 à 13h00) (séance plénière, CICG)

11. Le vendredi matin, un second conférencier invité s'adressera peut-être au segment de haut niveau. Un compte rendu de chaque table ronde sera alors présenté, soulignant les messages clés issus des débats, et les participants auront la possibilité de poser des questions et de faire part d'observations.
12. Une réunion-débat guidée se tiendra ensuite sur les sous-thèmes du segment de haut niveau. Elle sera suivie d'une discussion générale et tous les participants intéressés seront invités à prendre la parole.
13. Après la réunion-débat et les discussions générales, un résumé des messages clés issus des tables rondes, de la réunion-débat et des discussions générales sera présenté en conclusion. Le segment de haut niveau se terminera à 13h00 au plus tard.
14. Le segment de haut niveau aura pour résultat un rapport du segment de haut niveau et la consolidation des messages clés issus des tables rondes.

III. Thèmes et sous-thèmes

15. Comme l'ont décidé les présidents des trois conférences des Parties en consultation avec les bureaux, le thème des réunions de 2017 et du segment de haut niveau sera : « Un avenir détoxifié : la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ». Aux fins des tables rondes ministérielles, le thème est subdivisé en sous-thèmes comme suit :

- a) Opportunités pour un avenir détoxifié dans l'Agenda 2030 du développement durable et ses objectifs de développement durable ;
- b) Opportunités de renforcer la mise en œuvre par le biais de partenariats ;
- c) Opportunités de réduire les déchets et la pollution.

A. Opportunités pour un avenir détoxifié dans l'Agenda 2030 du développement durable et ses objectifs de développement durable

16. Dans le cadre de ce sous-thème, les participants aux tables rondes souhaiteront peut-être débattre les questions suivantes :

- a) Quels sont les avantages principaux et les opportunités présentés par les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en ce qui concerne la réponse aux défis en matière de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable ?
- b) Comment les objectifs des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm peuvent-ils être pleinement intégrés dans les stratégies et plans nationaux de développement durable ?
- c) Quelles mesures peuvent-elles être prises au niveau national pour réaliser les buts et objectifs spécifiques de l'Agenda 2030 du développement durable concernant les produits chimiques et les déchets ?
- d) Comment la poursuite des objectifs de développement durable dans des domaines autres que ceux qui sont spécifiques aux produits chimiques et aux déchets, tels que l'égalité entre les sexes, les partenariats, les changements climatiques et la santé, peut-elle contribuer à la réalisation des objectifs des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ?
- e) Quels sont les obstacles à la réalisation des objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et les objectifs de développement durable, aux niveaux mondial, régional et national, et comment peuvent-ils être surmontés ?
- f) Quelles sont les possibilités de renouveler les engagements des pays à l'égard de la mise en œuvre efficace des conventions par le biais des objectifs de développement durable ?

B. Opportunités de renforcer la mise en œuvre par le biais de partenariats

17. Dans le cadre de ce sous-thème, les participants aux tables rondes souhaiteront peut-être débattre les questions suivantes :

- a) Quel type de partenariats nouveaux et existants favorisant la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets peut contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du processus post-2020 de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ?
- b) Comment les partenariats pluripartites, y compris avec le secteur privé, peuvent-ils être renforcés en vue de promouvoir les nouvelles technologies et l'innovation pour soutenir la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ?
- c) Comment les intérêts des principales parties prenantes – industrie, société civile, le grand public – peuvent-ils être renforcés dans le cadre des efforts nationaux visant à prévenir et minimiser la production de déchets et à réduire la pollution ?
- d) Comment le rôle des centres régionaux concernant le renforcement des capacités et le transfert de technologies en vue de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets peut-il être encouragé et renforcé ?
- e) Comment peut-on engager la participation du secteur privé à la mise en œuvre et au financement de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les secteurs industriels concernés, ainsi qu'aux investissements dans ce domaine ?
- f) Quelles stratégies de mobilisation de ressources pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets peut-on poursuivre à une époque où les priorités changent rapidement ?

C. Opportunités de réduire les déchets et la pollution tout en facilitant la prospérité économique et sociale

18. Dans le cadre de ce sous-thème, les participants aux tables rondes souhaiteront peut-être débattre les questions suivantes :

- a) Comment la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm profite-t-elle aux pays dans leurs efforts visant à parvenir à une gestion écologiquement rationnelle, à réduire les déchets et la pollution et à faciliter la prospérité économique et sociale ?
- b) Quels sont les défis et les opportunités associés aux efforts nationaux visant à prévenir et minimiser la production de déchets, y compris par la mise en œuvre de la Déclaration de Carthagène dans le cadre de la Convention de Bâle ?
- c) Quelles sont les lacunes dans la mise en œuvre de la gestion écologiquement rationnelle et dans la réduction de la production de déchets et de la pollution au niveau national, et comment les travaux réalisés au titre des conventions peuvent-ils les combler ?
- d) Comment la visibilité de l'impact des conventions (p. ex. le mécanisme visant à favoriser l'exécution et le respect des dispositions de la Convention de Bâle ; l'efficacité de l'inscription de produits chimiques à l'annexe III de la Convention de Rotterdam ; et l'évaluation de l'efficacité de la Convention de Stockholm) peut-elle être augmentée, renforçant ainsi leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et de leurs propres objectifs ?